

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 11 janvier 2016 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Huguette St-Amand et Louise Boudreault
Messieurs Jacques Proulx et Serge Morin, Michel Bisson. Monsieur Pierre Bérubé arrive à 20h15.

Formant quorum et siégeant sous la présidence maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

16-01-680

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

16-01-681

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

16-01-682

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2015
8. Adoption du procès-verbal du Budget tenu le 23 décembre 2015
9. Correspondances
10. Voirie
 - 10.1 Rapport du chef de voirie
 - 10.2 Éclairage du garage municipal
 - 10.3 Renouvellement du contrat d'enlèvement des ordures
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 11.2 Projet minier la Loutre
 - 11.3 Avis de motion pour ajouter un tarif pour les dérogations mineurs
 - 11.4 Avis de motion pour présenter un règlement sur la protection des puits
 - 11.5 Acquisition d'une borne électrique
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Demande de subvention pour n emploi d'été
 - 12.2 Demande de subvention PNR3 pour l'éclairage du Dôme
 - 12.3 Subvention Cœur des Vallée en Action
13. Affaires financières
 - 13.1 Dépôt des recettes du mois décembre 2015
 - 13.2 Dépôt des comptes à payer du mois décembre 2015
 - 13.3 Facture d'honoraires professionnels
 - 13.4 Autorisation pour les dépenses incompressibles
 - 13.5 Association des directeurs municipaux du Québec-Cotisation 2016 et congrès annuel
14. Sécurité incendie
 - 14.1 Rapport du directeur du service incendie
 - 14.2 Démission de trois pompiers
 - 14.3 Embauche d'un nouveau pompier
 - 14.4 Règlement 16-334 pour abroger le règlement 15-330
 - 14.5 Entente inter-municipale pour la formation des pompiers

15. Autres

- 15.1 Non renouvellement de la police d'assurance La Turquoise
- 15.2 Adhésion à la Mutuelle des Municipalités du Québec
- 15.3 Demande à la Mutuelle concernant le schéma de couverture de risque
- 15.4 Ajustement de salaire des employés
- 15.5 Augmentation de la rémunération des élus
- 15.6 Lettre d'appui à l'Alliance Alimentaire Papineau
- 15.7 Demande d'appui de la municipalité de Duhamel
- 15.8 Demande de subvention de l'Association de Chasse et Pêche
- 15.9 Union des Municipalité du Québec – Cotisation 2016
- 15.10 Québec Municipal – Cotisation 2016

16. Période de questions

17. Levée de la séance

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson, appuyé par Madame Huguette St-Amand que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour modifié décrit ci-dessus.

Adopté

16-01-683

4. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire nous parle des sujets discutés lors du conseil des maires.

16-01-684

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Serge Morin nous parle des bénéfices d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-01-685

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par madame Huguette St-Amand, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 4 décembre 2015.

Adopté

16-01-686

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ADOPTION DU BUDGET DU 23 DÉCEMBRE 2015

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson, appuyé par monsieur Jacques Proulx, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de l'adoption du budget du 23 décembre 2015

Adopté

16-01-687

9. CORRESPONDANCE

10. VOIRIE

16-01-688

10.1 Rapport du chef de voirie

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois décembre 2015

16-01-689

10.2 Éclairage du garage municipal

CONSIDÉRANT l'éclairage insuffisant dans le garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a à cœur la santé et la sécurité de ses employés;

Il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé, appuyé par monsieur Serge Morin que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise l'achat et l'installation de 9 luminaires de 8 pieds de type T8 au montant de 1939.00\$ (taxes en sus).

Adopté

16-01-690

10.3 Renouvellement de l'entente de service pour le secteur Iperciel de la municipalité de Boileau

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de service de cueillette d'ordure et de recyclage dans le secteur Iperciel pour un montant de 300.00\$;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par madame Huguette St-Amand

QUE le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk mandate la directrice générale Sylvie Désilets à signer les documents officialisant l'entente de service.

Adopté

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-01-691

11.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de décembre 2015

16-01-692

11.2 Projet minier La Loutre

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

16-01-693

11.3 Avis de motion – Règlement décrétant un tarif pour les demandes de dérogations mineures

Avis de motion des par la présente donné par monsieur Jacques Proulx, qu'à une séance ultérieure, un règlement fixant une tarification pour les demandes de dérogations mineures sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du Code Municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

16-01-694

11.4 Avis de motion – Règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Serge Morin, qu'à une séance ultérieure, un règlement déterminant les distances séparatrices pour

protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du Code Municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

16-01-695

11.5 Acquisition d'une borne de recharge électrique

CONSIDÉRANT les préoccupations du conseil face aux changements climatiques;
CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager ses citoyens et ses visiteurs à utiliser cette nouvelle source d'énergie en mettant à sa disposition une borne de recharge électrique;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par madame Louise Boudreault

QUE le conseil mandate la directrice générale à faire les démarches auprès de **Circuit électrique d'Hydro-Québec** pour faire l'acquisition d'une borne de recharge au prix de 4 810.00\$ plus taxes et en faire l'installation.

QUE le conseil mandate le maire ainsi que la directrice générale à signer un contrat avec **Circuit électrique d'hydro-Québec**;

Adopté

12. LOISIRS ET CULTURE

16-01-696

12.1 Demande de subvention à Emploi d'été Canada

CONSIDÉRANT qu'Emplois d'été Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des emplois pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que la période pour la présentation des demandes sera du 4 janvier au 26 février 2016;

Il est proposé par madame Louise Boudreault, appuyé par monsieur Michel Bisson
QUE Madame Sylvie Désilets soit mandatée à soumettre la demande d'Emplois d'été Canada 2016 en ligne.

Adopté

16-01-697

12.2 Demande de subvention au Pacte rural 2014-2019

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Pierre Bérubé

Que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk dépose une demande de subvention provenant du Pacte rural 2014-2019 au montant de 20 000\$ pour le projet "Éclairage du Dôme de la patinoire". De plus, la municipalité s'engage à respecter le cadre financier.

La municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise Madame Sylvie Désilets à agir au nom de la municipalité.

Adopté

16-01-698

12.3 Projet Cœur des Vallées en Action

CONSIDÉRANT que le projet de Cœur des Vallées en Action incite nos jeunes à bouger, jouer dehors et sociabiliser avec les autres jeunes de la municipalité;
CONSIDÉRANT que par ce projet le **Club Tiguidou** est né et qu'un sentiment d'appartenance très fort c'est développé auprès de nos jeunes;

CONSIDÉRANT que les jeunes de notre territoire sont dispersés dans huit écoles différentes et que les occasions de développer des liens amitiés à proximité de leurs lieux de résidence est minime;

CONSIDÉRANT que depuis que ce projet est en place le taux de vandalisme a diminué de façon considérable;
CONSIDÉRANT que ce projet subventionne le salaire d'une animatrice 4 heures par semaine;
CONSIDÉRANT qu'à même son budget la municipalité ne peut pas supporter ce salaire;

Il est proposé par madame Louise Boudreault appuyé par monsieur Jacques Proulx

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk demande à la CSCV de reconsidérer sa décision d'abolir cette subvention.

Adopté

13. AFFAIRES FINANCIÈRES

16-01-699

13.1 Dépôt des recettes du mois de décembre 2015

Un état des recettes du mois de décembre 2015 au montant 73 475.33\$ est déposé au conseil municipal.

16-01-700

13.2 Comptes à payer du mois de décembre 2015

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois de décembre 2015 pour un montant total de 95 833.67\$ réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 2007 à 2061. Le montant total des chèques pour le mois de décembre 2015 s'élève à 95 833.67\$

Adoptée unanimement

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de décembre 2015.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

16-01-701

13.3 Facture d'honoraires professionnels

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson, appuyé par madame Louise Boudreault que le conseil autorise le paiement de la facture d'honoraire de Deveau avocats au montant de 187.50\$ (taxes en sus)

Adopté

16-01-702

13.4 Autorisation pour les dépenses incompressibles

ATTENDU que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par monsieur Pierre Bérubé

QUE le maire, la conseillère signataire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice

financier 2015 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autres salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfices sociaux et les remises aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les frais de déplacements, d'électricité, de téléphone, d'immatriculation des véhicules, les frais de postes, les assurances ainsi que les dons.

Adopté

16-01-703

13.5 Association des directeurs municipaux du Québec –Cotisation 2016

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016, à Québec;

Il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé appuyé par monsieur Serge Morin

Que le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, soient autorisés pour l'année 2016, pour la directrice générale, soit un montant de 726.00\$ plus taxes.

Que la Directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et d'en acquitter les frais. De plus, les frais inhérents de repas et d'hébergement seront remboursés selon la politique en vigueur, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

14.SÉCURITÉ INCENDIE

16-01-704

14.1 Rapport du directeur du service incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de décembre 2015

16-01-705

14.2 Démission de trois pompiers volontaires

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par madame Louise Boudreault

Que le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte la démission de messieurs Jean-Luc Gravel, Jacques Proulx et David Proulx avec l'acceptation de la municipalité de Lac-des-Plages.

Aussi, le conseil de St-Émile-de-Suffolk aimerait remercier ces trois pompiers pour leur dévouement dans le service incendie. Et plus particulièrement monsieur Jacques Proulx qui y a œuvré pendant plus de quinze ans.

Adopté

16-01-706

14.3 Embauche d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT le manque d'effectif pour le service incendie St-Émile – Lac-des-Plages

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil autorise l'embauche de Stéphanie Blais à titre de pompier volontaire et que cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la municipalité de Lac-des-Plages

Adopté

16-01-707

14.4 Règlement pour abroger le règlement 15-330 sur l'imposition d'une taxe pour le service de premiers répondants

CONSIDÉRANT que le conseil désire abroger le règlement numéro 15-330, parce que l'imposition d'une telle taxe l'oblige à offrir ce service;

CONSIDÉRANT que le conseil n'est pas en mesure de s'assurer que ce service sera offert en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le présent règlement

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Que le règlement sur la Taxe des Premiers répondants numéro 15-330 est abrogé et porte le numéro 16-334

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur ce 11^e jour de janvier 2016, conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Hugo Desormeaux, maire

Sylvie Désilets, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 07 décembre 2015
DATE DE L'ADOPTION : 11 janvier 2016
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 16-01-707
DATE DE PUBLICATION : 14 janvier 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 janvier 2016

Je, soussignée, Sylvie Désilets, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'AVIS PUBLIC se rapportant au règlement numéro 15-330, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 9h00 et 16h00, le 14^e jour du mois de janvier 2016

Sylvie désilets, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

16-01-708

14.5 Projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants *du Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468 faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 25 janvier 2016;

ATTENDU le projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, autorisant l'envoi du projet d'entente inter-municipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Michel Bisson

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Monsieur le maire suggère aux membres du conseil de voter en faveur de cette résolution.

Monsieur le conseiller Jacques Proulx demande le vote.

Votes Pour

Serge Morin
Michel Bisson

Vote Contre

Jacques Proulx
Louise Boudreault
Pierre Bérubé
Huguette St-Amand

Rejeté

15. AUTRES

16-01-709

15.1 Non renouvellement de la police d'assurances contracté avec La Turquoise

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités offre des tarifs avantageux;

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par monsieur Serge Morin

Que le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk annule son adhésion de sa police d'assurances avec La Turquoise.

Adopté

16-01-710

15.2 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui in sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé appuyé par monsieur Serge Morin :

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 14 octobre 2015;

QUE le maire et la secrétaire trésorière soient autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté

16-01-711

15.3 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le Schéma de couverture de risque

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Papineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risque incendie dans une lettre datée du 6 mai 2009

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 19 août 2009 par la MRC de Papineau et est entrée en vigueur le 26 août 2009.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU QUE LA Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Boudreault appuyé par monsieur Jacques Proulx

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2009 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk une réduction de prime de 10% au chapitre d'e l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adopté

16-01-712

15.4 Ajustement de salaire pour cinq employés et pour la directrice générale

Il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé, appuyé par madame Louise Boudreault que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte les ajustements de salaires à la hausse de 2% pour 5 employés ainsi que pour la directrice générale son salaire soit de 24,18\$/ heure pour 35 heures par semaine ; QUE la directrice générale soit mandaté à faire ces ajustements rétroactifs au 1^{er} janvier 2016.

ET QUE le maire soit mandaté à signer ces ajustements.

Adopté

16-01-713

15.5 Augmentation de la rémunération des élus

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que le conseil accepte une augmentation de 1%, soit le taux de l'Indice des Prix à la Consommation du mois de novembre 2015.

Maire : Salaire : 388.57\$ Allocation non-imposable : 194.28\$
Conseillers : Salaire : 129.52\$ Allocation non-imposable : 64.76\$

Adopté

16-01-714

15.6 Lettre d'appui à l'Alliance Alimentaire Papineau

Il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé appuyé par madame Huguette St-amand que le conseil de St-Émile-de-Suffolk appui la démarche de L'Alliance Alimentaire de Papineau avec son projet **Frigo Quiroule**. Un projet qui répond à un besoin criant en matière de protection des aînés vulnérables dans la MRC Papineau.

Adopté

16-01-715

15.7 Demande d'appui de la municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk supporte les projets qui font la promotion de notre belle région

CONSIDÉRANT qu'il est important de garder les équipements en bon état de fonctionnement afin d'assurer la sécurité des usagers;

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Jacques Proulx

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie la municipalité de Duhamel relativement à leur demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau pour la réparation du pont du sentier Iroquois.

Adopté

16-01-716

15.8 Demande de subvention de l'Association de Chasse et Pêche

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée à la table du conseil par l'Association Chasse & Pêche Région Lac-des-Plages

CONSIDÉRANT que la demande mentionne les projets pour 2016 de l'association;

Il est proposé par madame Louise Boudreault et appuyé par monsieur Pierre Bérubé

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk verse une subvention de 250\$ pour l'année 2016 à l'Association de Chasse & Pêche région Lac-des-Plages.

Adopté

16-01-717

15.9 Union des Municipalités du Québec – Cotisation

Il est proposé par madame Louise Boudreault et appuyé par madame Huguette St-Amand

QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec, soient autorisés pour 2016, au montant de 174.00\$ (avant taxes)

Adopté

16-01-718

15.10 Québec Municipal – Cotisation

Il est proposé par madame Louise Boudreault et appuyé par monsieur Pierre Bérubé
QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle de Québec Municipal, soient autorisés pour 2016, au montant de 165.00\$ (avant taxes)

Adopté

16-01-719

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-01-720

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h10, il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que la présente séance soit levée.

Adoptée unanimement.

Sylvie Désilets, Directrice générale
Secrétaire trésorière

Hugo Desormeaux - Maire